



## Deménagement apres separation

Par **dieljote**, le **30/09/2007** à **11:27**

bonjour , mon ex conjoint ma quitte il y a 4 ans pour aller se marier et refonder une famille avec une autre femme.nous avons eu 2 enfants en commun 6 ans et 9 ans.depuis quelque temps j ai rencontre quelqu un avec qui je desire refaire ma vie mais il habite a 700kms de chez moi.je suis prete a le rejoindre en emmenant mes enfants avec moi. Bien sur les enfants continueont a voir leur pere mais de facon plus espacee c est a dire qu il pourra les prendre toutes les vacances scolaires de l annee . je voulais savoir si il peut m empecher de demenager et si je ne suis pas la seule dans ce cas la.Apres tout ce n est pas moi qui est choisi de me separer , c est lui .je ne voudrai pas etre amenee a demander aux enfants de choisir entre leur pere ou leur mere et je veux qu ils aient toujours un bon contact ave leur pere ;je ne pars pas comme une voleuse et tout le monde sera prevenu longtemps a l avance.Mais je voudrai etre libre de refaire ma vie comme je l entends.merci de m envoyer vos conseils.

Par **lolo33200**, le **26/02/2008** à **19:47**

Bonsoir,

Votre question est aussi celle que se pose ma fiancée.

Séparé du père de son garçon de 6 ans depuis 4 ans, elle a toujours vécu près de lui.

Aujourd'hui, nous envisageons de nous mettre en ménage mais nous habitons à 620 kms l'un de l'autre. Dans l'immédiat, c'est elle qui viendrait me rejoindre et d'ici 2 ans nous retournerons dans sa région.

Avez-vous effectivement déménagé ? Comment cela s'est-il passé avec le père ? A-t-il fallu une procédure particulière, a-t-il des droits pour s'y opposer ?

Peut-être avez-vous les réponses à ces questions depuis le temps.

Je vous remercie par avance.

Par **dieljote**, le **17/03/2008** à **18:01**

bonjour j ai du entamer une procedure en reffere pour pouvoir partir avec mes enfants.Leur pere n a jamais voulu s arranger avec moi ,il a aussitot dit qu il voulait recuperer les enfants.Mais l avocat que j ai, m'a dit qu à notre epoque les gens bougeaient et ne restaient pas forcément dans la meme ville que leur ex .C'etait tres frequent que les enfants prennent le train ou l avion pour aller voir leur pere.Je me suis renseignee a air france et la dame m a dit que je serai etonnee de voir tous les enfants meme petits qui prennent l avion avant les vacances.Il faut qu un jugement soit fait en tout cas pour les modalites du droit de visite et ça coute environ 1000 euros la procedure mais au moins on sait sur quoi se baser a bientot